



Pays de Fayence

Provence d'Azur

OBJET : 2025, UNE ANNÉE BLANCHE POUR TESTER LE DISPOSITIF DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE EN SITUATION RÉELLE.

Tourrettes, le 08/10/2024

Madame, Monsieur,
Chers habitants du Pays de Fayence,

Les actions engagées par le Pays de Fayence pour la réduction des déchets portent leurs fruits. Grâce aux efforts de tous, **notre production d'ordures ménagères a baissé de 23% depuis 2021**, année de la décision unanime du conseil communautaire de mettre en place la redevance incitative. **Bravo à vous !**

L'enjeu de la redevance incitative est d'encourager chacun à réduire sa production individuelle d'ordures ménagères dans le but collectif de préserver notre environnement local et de maîtriser le coût de traitement des déchets.

Cette année 2024 a été charnière : vous vous êtes inscrits au service, les équipements ont été progressivement installés, une campagne d'informations et des réunions publiques dans les 9 communes du territoire nous ont permis de vous informer sur le dispositif et de répondre à vos questions.

Ainsi, comme annoncé, la nouvelle organisation de collecte sera opérationnelle sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2025.

Il était également prévu, à la même date, que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) soit remplacée par la redevance incitative. Pour **vous accompagner au mieux et répondre à vos interrogations légitimes, nous avons décidé de maintenir la TEOM une année de plus et d'étendre la période de facturation à blanc à l'ensemble de l'année 2025.**

Ainsi à compter du 1er janvier 2025 la redevance incitative sera fonctionnelle, seule la facturation sera donnée à titre indicatif.

Vous aurez ainsi le temps de tester le dispositif en situation réelle et d'adapter votre quotidien avant le remplacement définitif de la TEOM par la redevance incitative au 1^{er} janvier 2026.

Prochaines étapes :

- **Le 2 décembre 2024** : nous vous communiquerons les tarifs de la redevance incitative.
- **Du 2 décembre au 31 décembre 2024** : vous serez invités à choisir votre forfait pour l'année 2025. Toutes les explications nécessaires à ce choix vous seront données pour vous accompagner au mieux.
- **Tout au long de l'année 2025** : vous pourrez suivre vos levées ou apports sur le WebUsager et bénéficierez de l'accompagnement pratique du service déchets.
- **Fin 2025** : vous recevrez la facture indicative et serez invités à confirmer ou ajuster le forfait pour l'année 2026.

Vous trouverez joint à ce courrier le document « ma check-list pratique » qui vous permettra de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la redevance incitative dans votre foyer : si vous n'avez pas encore fait le nécessaire, il est encore temps de vous inscrire au service et de demander vos nouveaux équipements.

Service déchets : environnement@cc-paysdefayence.fr - 04 94 85 93 89

L'équipe du service déchet reste à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette transition vers un système de gestion des déchets plus juste, durable et responsable.

Soyez assurés de la mobilisation pleine et entière des élus communautaires et des agents de la Communauté de communes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers habitants du Pays de Fayence, en l'expression de notre sincère dévouement.

Les Vice-Présidents

René UGO
Seillans



Nicolas MARTEL
Saint-Paul-en-Forêt

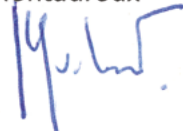


Michel FELIX
Tanneron

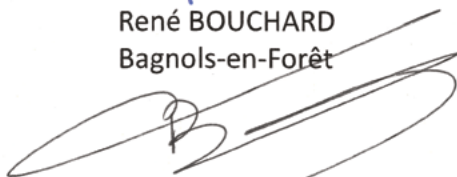
*Pour Ordre
le 1er Adjoint
Auguste Jéres*



Jean-Yves HUET
Montauroux



René BOUCHARD
Bagnols-en-Forêt



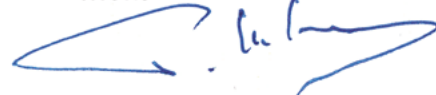
François CAVALLIER
Callian



Bernard HENRY
Fayence



Patrick de CLARENS
Mons



Camille BOUGE
Tourrettes

